**Termes de Reference**

Évaluation indépendante du programme éducation et développement des Adolescents -Programme de Coopération 2018-2022 UNICEF Djibouti.

# Contexte et justification de l’évaluation

La République de Djibouti est un petit pays d’Afrique de l’Est, situé à l’entrée de la Mer Rouge, entre l’Erythrée (Nord), l’Ethiopie (Ouest) et la Somalie (Sud) avec une superficie de 23,200 Km². La population totale pour 2017 est estimée à 948,249 habitants selon les dernières estimations de l’Institut national de la statistique (INDS) dont environ 40% sont des enfants (0-18 ans) et 70% de la population vivent dans les zones urbaines, avec 60% dans la capitale Djibouti. C’est un pays à revenu intermédiaire (Produit intérieur brut de 1921 dollars par habitant en prix courant en 2017). Le manque d’activités économiques dans les régions de l’intérieur pousse la population rurale vers la ville de Djibouti qui regroupe l’essentiel d’activités. Dans le contexte d’une urbanisation non planifiée les populations issues de l’exode rural ainsi que les afflux de migrants des pays voisins exercent des pressions additionnelles sur les services sociaux de base déjà limités dans la capitale.

La croissance économique continue à se maintenir à un niveau de 7% (2017) grâce au développement des activités portuaires, aux télécommunications, au développement des infrastructures. L’économie est fortement dominée par le secteur tertiaire (77%), les secteurs primaire et secondaire contribuent que respectivement pour 4 % et 19 % au produit intérieur brut. A 47% le taux de chômage reste élevé, plus accentué pour les femmes (63%) et touche de plus en plus aussi les jeunes, y compris ceux qui sont diplômés.

L’enquête de pauvreté (EDAM 4), réalisée en 2017, a montré que malgré le taux de croissance économique moyen de 5% pendant les dernières années, la pauvreté n’a pas reculé de manière significative depuis 2013. En effet l’enquête montre que le taux de pauvreté absolue est de 21% alors qu’elle était de 23% en 2013 et le taux de pauvreté globale est de 36% au lieu de 41% en 2013 avec des disparités importantes entre la ville de Djibouti et les autres régions et entre le milieu urbain et le milieu rural (taux respectivement de 13.6% et 45%; 14.8% et 62.6%). De plus, le coefficient de Gini est de 0.42, démontrant ainsi la répartition inégale des ressources et une concentration de ces dernières parmi les déciles les plus aisés. Le taux de pauvreté monétaire des enfants se situe à 23% au niveau national et 67% en milieu rural.

L’endettement a augmenté en passant de 85% du PIB en 2016 à 101% du PIB en 2017, dû aux grands projets d’investissement qui constitue un risque réel de réduction des dépenses publiques dans les secteurs sociaux. Cependant, selon un rapport de la Banque Mondiale le pays a connu une belle performance sur le plan de l’environnement des affaires, passant de 171e place à la 154e dans l'indice Doing Business, notamment grâce à l’amélioration de l’environnement juridique et administratif pour établir une entreprise.

Sur le plan politique, le pays jouit d’une stabilité politique avec un système politique dominé par une coalition entre deux partis au pouvoir depuis la fin de la guerre civile en 1994. Depuis les élections législatives de 2017 le scrutin proportionnel est introduit et a permis aux parlementaires issues de l’opposition de bénéficier des mandats de représentation nationale.

Sur le plan régional le pays est entouré des voisins qui sont en proie à des situations d’instabilité socio-politique avec des conséquences réelles sur la situation de Djibouti sous forme de flux migratoires et de réfugiés, accompagné d’un risque de débordement des tensions sociales à Djibouti. L'OIM estime à 150.000 le nombre de personnes ayant transité Djibouti vers les pays du Golfe, en 2018, dont environ 20% d'enfants.

En ce qui concerne les indicateurs sociaux les mortalités maternelles, infantiles et infanto-juvénile se situent respectivement à 383[[1]](#footnote-1) décès pour 100 000 naissances vivantes, 58 décès pour 1000 naissances vivantes (62.4 pour les garçons et 53.3 pour les filles) et 67.8 (74.5 pour les garçons et 60.5 pour les filles) décès pour 1000 naissances vivantes avec un léger désavantage pour le milieu urbain. La malnutrition aigüe sévère des enfants de moins de 5 ans se situe 2.6%[[2]](#footnote-2) et la malnutrition aigüe modérée globale se situe à 10.3% avec dans les deux cas des grandes disparités régionales. Le taux d’accès à l’eau potable est de 90% au niveau national mais il reste un grand défi dans le milieu rural avec un taux d’accès de 58%.

Dans le domaine de l’éducation, l’éducation préscolaire n’est toujours pas obligatoire et reste en majorité urbaine et accessible aux familles les plus aisées. Le taux de préscolarisation estimée à 13%. Le taux brut de scolarisation au primaire se situe à 92,9% selon l’annuaire statistique 2018-2019 alors que ce taux se situe à 66.2% au secondaire moyen. L’indice de parité à l’école primaire et au collège est de 0.86 avec dans chaque niveau d’enseignement 46% des filles scolarisés. La coordination du secteur de l’éducation dont l’UNICEF assure le secrétariat est actuellement celle qui fonctionne la mieux dans le pays.

En 2017 lors de l’élaboration du programme éducation et développement des adolescents le secteur de l’éducation était confronté aux défis majeurs suivants :

En matière d’accès équitable à l’éducation, le taux de préscolarisation était de 7.3% essentiellement une offre publique qui ne prenait en considération l’éducation du secteur privé. Au primaire, bien que l’éducation soit obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans, un nombre non négligeable d’enfants restaient en dehors de l’école. L’étude sur les enfants non scolarisés et a risque de le devenir décrit le profil de ces enfants qui sont principalement des enfants à besoins spéciaux, des enfants des communautés nomades, des filles en milieu rural (et habitant loin de l’école), des enfants des familles particulièrement vulnérables (enfants sans abris, sans extrait d’acte de naissance, enfants travailleurs) ainsi que des enfants réfugiés.

À l’âge de l’adolescence, en milieu rural soit les enfants décrochaient soit ils n’étaient pas scolarisés et n’acquéraient donc pas les compétences minimales pour pouvoir travailler, ce qui renforce leurs vulnérabilités.

S’agissant des réfugiés, seulement 47% des enfants réfugiés avaient accès à l'éducation. L’accès à l’éducation pour les réfugiés en dehors des camps, les demandeurs d’asile, les migrants et les enfants dans les rues était en général compromis faute d’acte de naissance.

En ce qui concerne les enfants à besoins spéciaux (EABS), malgré les efforts du Gouvernement qui a mis en place des écoles spécialisées pour les non-voyants et malentendants et l’appui des partenaires, l’étude sur les enfants à besoins spéciaux (2015) note qu’ils « représentent une minorité mal connue, non recensée et souvent disqualifiée »[[3]](#footnote-3). Leur intégration dans le système éducatif demeurait un défi notamment en ce qui concerne les méthodes pédagogiques inclusives mais aussi à cause de toutes attitudes négatives dont ils faisaient face.

En matière de la qualité de l’éducation, en 2016 la qualité des apprentissages constituait un réel défi à Djibouti où le système de double flux est utilisé dans plus de 52% des salles de classes au primaire. En 2015, le taux de réussite pour l’entrée en 6e /Objectifs Terminaux d’Intégration (OTI) était de 67% et de 62% pour le Brevet d’Enseignement Fondamental (BEF). Environ 7 enfants sur 10 ne maîtrisaient pas bien - ou pas du tout – les connaissances de base en lecture. La situation n’était pas meilleure en mathématiques. A la fin de la cinquième année, la moitié des élèves ne possédaient pas les compétences minimales dans les deux domaines. Ainsi, une part importante des enfants scolarisés à Djibouti comme beaucoup d’enfants dans la région et dans le monde quittaient l’école sans avoir acquis les compétences fondamentales qui sont pourtant nécessaires pour leur développement individuel et social.

Enfin la coordination et la gestion du système éducatif constituait un autre défi auquel il fallait s’attaquer car les structures de planification et de suivi-évaluation du MENFOP ainsi que tous les mécanismes de gouvernance du secteur de l’éducation nécessitaient un renforcement.

Les données statistiques étaient très peu désagrégées et ne prenait pas en compte la participation de certaines catégories d’enfants (EABS, réfugiés, etc.).

*C’est dans ce contexte que l’actuel programme de coopération 2018-2022 de l’UNICEF avec le Gouvernement de Djibouti est élaboré et mise en œuvre dans ses trois grandes axes d’intervention à savoir la survie et développement du jeune enfant, l’Education et le développement des adolescents, la protection de l’enfant et les politiques sociales notamment la protection sociale. Ces axes sont complétés de manière transversale par la Communication pour le Développement (C4D) et le Suivi et Evaluation.*

L’objectif global du programme de pays consiste à veiller à ce que les droits des enfants à la survie, au développement et à la protection soient réalisés grâce à l’accès à des services sociaux de qualité et à l’adoption de comportements sains et protecteurs en apportant une attention particulière aux enfants vulnérables des régions les plus défavorisées et lie les interventions d’urgence humanitaire aux activités de développement.

Le bureau, dans le cadre de sa politique de priorisation des évaluations a décidé d’évaluer en cette période critique de la mise en œuvre le programme le volet éducation de son programme éducation et développement des adolescents afin de voir l’état de la mise en œuvre du programme et éventuellement apporter des ajustements qui s’avèrent nécessaires pour atteindre les résultats.

La présente évaluation est guidée par les instruments de droits humains notamment la convention internationale des droits de l’enfant (CDE) ainsi que les protocoles additionnels notamment celui de l’handicape, la charte africaine des droits de l’enfant, le plan d’action genre de l’UNICEF

# Justification de l’évaluation (but)

La présente évaluation formative et participative est menée à la suite de deux années de mise en œuvre du programme afin de mieux comprendre les réalisations du programme et examiner si le programme est en train d’évoluer vers l’atteinte des résultats qu’il s’est fixé et identifier les voies et moyens de l’améliorer.

L’évaluation est menée dans le cadre de la revue à mi-parcours du programme de coopération de l’UNICEF avec le Gouvernement de Djibouti qui aura lieu en 2020 et l’évaluation y contribuera de manière significative.

Les résultats et les recommandations qui seront formulés à l’issue de cette évaluation pourront renseigner les améliorations à apporter au programme en lui-même mais aussi au niveau du programme de coopération plus large, en particulier à l’occasion de la revue à mi-parcours en 2020.

Les résultats et les recommandations de l’évaluation seront utilisés aussi bien par l’UNICEF que par les parties nationales notamment le Ministère de l’Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFOP) et ses entités autonomes, le Ministère de la Femme et de la Famille (MFF) ainsi que les partenaires de mise en œuvre de la société civile mais aussi par les partenaires du Système des Nations Unies, les coopérations bi- et multilatérales et les autres partenaires au développement qui interviennent dans le cadre de l’éducation.

Toutes les parties prenantes au programme notamment les institutions et organisations en charge de sa mise en œuvre mais ceux qui en bénéficient notamment les enfants vulnérables y compris les enfants de réfugiés et les filles en milieu rural participeront au processus de l’évaluation et seront consultés sous différentes formes.

# Objectif général de l’évaluation

Cette évaluation se penchera sur le volet éducation de la composante de programme Education et Développement des Adolescents de l’UNICEF. Dans le cadre de ce programme, l'UNICEF vise à fournir aux enfants et adolescent(e)s de Djibouti des acquis fondamentaux pour une meilleure participation à la vie économique et sociale en mettant l'accent sur l'équité dans l’accès pour les plus défavorisés au pré primaire et au primaire, la transition vers le moyen pour les filles, le renforcement des compétences des adolescents, l'amélioration des résultats d'apprentissage et le renforcement du système éducatif. Cela s'exprime dans le **cadre de résultats et la théorie de changement** ci-dessous décrite pour la période 2018-2022 :

* **Effet :** D’ici 2022, les enfants et les adolescents, en particulier dans les zones défavorisées et / ou affectées par les urgences, ont un meilleur accès à l'éducation formelle et non formelle dans un environnement qui favorise l'acquisition de compétences pour leur intégration dans la vie sociale et économique.

Pour atteindre cet effet, plusieurs barrières et goulots doivent être adressées, notamment l’inexistence de cadre légal et de stratégie pour le préscolaire, la faible transition au moyen, le décrochage à l’âge de l’adolescence la faible acquisition des apprentissages et compétences pour une meilleure insertion sociale, la centralisation de la gestion sectorielle et la faiblesse de la coordination sectorielle.

Compte tenu des trois domaines principaux pour lesquels l'UNICEF est mieux positionné, la composante Éducation et Développement des Adolescent(e)s a formulée les produits suivants :

* Produit 2.1 : D'ici à 2022, les systèmes éducatifs communautaires et publics ont les capacités d’offrir aux enfants et adolescent(e)s notamment les plus vulnérables (les filles dans les zones rurales, les nomades, les enfants ayant des besoins spéciaux, les réfugiés et les personnes déplacées) un accès équitable et inclusif à une éducation formelle et non formelle
* Produit 2.2 : D'ici à 2022, le système éducatif a amélioré ses capacités de fournir des apprentissages de qualité aux enfants et adolescent(e)s
* Produit 2.3 : D’ici à 2022, Les capacités de coordination et de gestion du système éducatif sont renforcées aux niveaux nationaux
* et scolaire

L’UNICEF s’attend à ce que SI le système éducatif a les capacités d’offrir aux enfants et adolescent(e)s notamment les plus vulnérables (les filles dans les zones rurales, les nomades, les enfants ayant des besoins spéciaux, les réfugiés et les personnes déplacées) un accès équitable et inclusif à une éducation formelle et non formelle (produit 2.1), que le même système éducatif a amélioré ses capacités de fournir des apprentissages de qualité aux enfants et adolescent(e)s (produit 2.2) et que les capacités de gestion et de pilotage du système éducatif sont renforcées aux niveaux national et scolaire (produit 2.3) ALORS les enfants et les adolescents, en particulier dans les zones défavorisées et / ou affectés par les urgences, auront un meilleur accès à l'éducation formelle et non formelle dans un environnement qui favorise l'acquisition de compétences pour leur intégration dans la vie sociale et économique.

La synergie avec les programmes protection de l’enfance, nutrition, eau, l’hygiène et l’assainissement et les composantes transversales C4D et protection sociale sera un élément clé dans l’atteinte des résultats escomptés par le Programme Education et Développement des Adolescents au cours des cinq prochaines années.

**S’agissant de l’accès au préscolaire,** l’UNICEF suppose que le plaidoyer basé sur l’expérience de pays de la région ayant adopté une offre de préscolaire multisectorielle combiné au renforcement des capacités des structures institutionnelles et communautaires pour piloter l’expansion du préscolaire publique et communautaire, ainsi que le développement d’un programme intégré pour le communautaire, permettra d’élargir l’offre de préscolarisation et de mieux préparer les jeunes enfants pour l’école primaire. Un facteur déterminant pour la réussite de ce programme est que les 2 ministères concernés et les autres acteurs intervenants dans la promotion de l’éducation de la petite enfance adoptent une approche multisectorielle et intégrée et travaillent en synergie. Par conséquent, bien que les leçons apprises au niveau national et les expériences des autres pays soient utiles, l’on restera attentif aux défis liés au travail conjoint entre ministères pour apporter les réponses appropriées.

**S’agissant du primaire,** L’UNICEF s’attend aussi à ce que SI le plaidoyer pour faciliter la scolarisation des enfants défavorisées est effective, qu’un modèle d’éducation non formel permet de scolariser les enfants exclus en se basant sur des expériences en cours, que les organisations de la société civile s’engagent à mettre en œuvre cette offre non formelle avec la mobilisation des communautés concernées pour scolariser leurs enfants, et que les liens intersectoriels favorisent l’établissement de jugements supplétifs pour les enfants scolarisés, ALORS l’accès à l’éducation primaire sera plus équitable et inclusif. La réussite de cette action repose sur l’adhésion et l’engagement des communautés ainsi que l’établissement d’un partenariat solide entre le MENFOP et les organisations de la société civile et surtout sur une volonté politique affichée de réduire l’iniquité dans l’éducation.

**S’agissant de l’accès au moyen,** l’UNICEF présume que SI l’octroi des transferts est réorienté vers les familles ayant des filles au moyen, que les capacités des communautés sont renforcées pour encourager la rétention des filles et améliorer l’encadrement dans les dortoirs, que les capacités des adolescent(e)s déscolarisés et non scolarisés sont renforcées avec l’implication des partenaires de la Société civile et des institutions étatiques, et que des évidences sont produites sur les opportunités d’éducation offertes aux adolescent(e)s ALORS plus de filles pourront transiter vers le moyen et poursuivre leurs études et un plus grand nombre d’adolescent(e)s sains pourront participer pleinement à la vie sociale et économique. Ces stratégies peuvent se mettre en place si les communautés/familles sont engagées à maintenir les filles à l’école et s’il existe une volonté politique de renforcer les compétences des adolescent(e)s pour faire d’eux ou d’elles des agents de changement, des promoteurs de services et des communicateurs sociaux, et que les adolescent(e)s s’engagent à contribuer efficacement au développement de leur pays et les ministères et autres acteurs intervenants dans la promotion de l’adolescence adoptent une approche multisectorielle et intégrée et travaillent en synergie.

**En ce qui concerne la qualité du service,** L’UNICEF attend que SI les capacités des enseignants sont renforcées sur les méthodes pédagogiques inclusives et l’évaluation des apprentissages dans les salles de classes, que les enfants et adolescent(e)s scolarisés ont accès aux programmes d’ECVCC, ALORS les résultats des apprentissages s’amélioreront et les compétences seront mieux développées chez les enfants et les adolescent(e)s scolarisés. La contribution de l’UNICEF à l’amélioration des résultats des apprentissages et au développement des compétences est conditionnée à la réussite des actions des partenaires précités. C’est ce qui justifie qu’en tant que chef de file du secteur de l’Éducation, l’UNICEF restera attentif aux défis qui seront liés à la mise en œuvre des interventions des partenaires pour en influencer l’efficience.

**En matière de la gestion et de la coordination,** L’UNICEF présume que SI des évidences sont produites sur la participation des enfants les plus vulnérables, que la coordination sectorielle dans le cadre du GLPE est effective, que le diagnostic sectoriel permet de faire une planification sectorielle basée sur l’équité pour les 10 prochaines années et que la gestion et le suivi des écoles au niveau communautaire avec la participation des parents d’élèves est assurée ; ALORS les capacités du système éducatif seront renforcées. Ceci est conditionné par la volonté des partenaires de l’éducation de s’investir dans la coordination sectorielle ainsi qu’à la volonté du gouvernement de favoriser la participation des parents d’élèves dans la gestion des écoles.

Hypothèses et risques

L’UNICEF se fonde sur l’hypothèse que le Gouvernement avec le soutien de la Banque Mondiale, du GPE, la JICA, du PAM et de l’USAID pourra augmenter les capacités d’accueil du système éducatif, et renforcer les compétences des élèves en mathématiques, en sciences et en lecture pour améliorer les taux d’admission et les résultats des apprentissages. En outre, l’UNICEF compte sur la volonté du Gouvernement de promouvoir l’accès à l’éducation pour les enfants exclus du système éducatif, d’adopter de nouvelles approches pédagogiques et de travailler en synergie avec les autres départements concernées pour le développement des adolescent(e)s.

L’UNICEF comprend bien que les risques existants dans le pays peuvent limiter la mise en œuvre de son programme. C’est ce qui explique qu’elle prend en compte ces questions dans sa planification. À Djibouti, les risques sont liés au déplacement des populations dus au conflit dans les pays limitrophes et aux effets du changement climatique. Les mesures de mitigation seront relatives à la formation d’un pool de formateurs au niveau national sur l’Education en situation d’urgence afin d’avoir au sein du MENFOP les capacités nécessaires pour adresser ces questions. L’UNICEF veillera à ce que ces mesures soient inscrites dans le plan sectoriel de l’Éducation. Par ailleurs, l’UNICEF continuera d’appuyer les programmes d’éducation des enfants réfugiés et des demandeurs d’asile dans les camps et en dehors des camps notamment en milieu urbain. L’UNICEF prévoit aussi d’adresser la question du changement climatique dans les programmes de compétences de vie courante qui seront développées et serviront à sensibiliser les enfants et adolescent(e)s à ces questions et à s’engager dans des initiatives qui soient favorables à l’environnement sain.

Le programme éducation et développement des adolescents est mise en œuvre sur l’ensemble du pays et dans les différents camps de réfugiés que compte le pays. Il est budgétisé à hauteur 7,100,000 USD au bénéfice des enfants scolarisés, non scolarisés, enfants à besoin spéciaux, enfants réfugiés et enfants migrants. Il s’agit du second programme de l’UNICEF Djibouti en terme de taille et importance stratégique derrière le programme survie et développement du jeune enfant. Aujourd’hui le programme a déjà mobilisé 6,112,750 USD soit 86% du montant prévu.

Les parties prenantes du programme sont le Ministère de l’Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFOP) qui constitue le responsable national de l’éducation de base pour les enfants âgés de 4 à 18 ans et qui met en œuvre les aspects formels de l’éducation, le Ministère de la Femme et de la Famille (MFF) a en charge l’éducation de la petite enfance (18 mois à 4 ans), les partenaires de la société civile interviennent essentiellement auprès de la communauté dans le cadre de l’éducation non formelle, civique et citoyenne et les principaux partenaires au développement telle que la Banque mondiale, l’USAID, l’AFD, le PAM, le HCR qui apportent tous leurs soutiens techniques et financiers à la mise en œuvre du plan d’action de l’éducation et en complément des appuis de l’UNICEF.

Le programme est principalement mis en œuvre principalement avec le MENFOP, le MFF ainsi que les ONG et les Organisations de la Société Civile comme Lutherian World Federation ( LWF), l’Eglise Catholique du Diocèse de Djibouti.

**Objectifs spécifiques de l’évaluation**

Les objectifs spécifiques de l’évaluation sont :

* Faire *l’état d’avancement* et des réalisations faites dans la mise en œuvre du programme durant les deux premières années de mise en œuvre et de mesurer les progrès accomplis par rapport aux résultats attendus. Il s’agira de voir aussi la manière dont les résultats atteints ont permis de réduire l’écart en matière de Genre et d’équité et de quelle manière le programme a bénéficié aux plus vulnérables.

* Analyser *la pertinence* du programme au regard des priorités globales auxquelles le pays s’inscrit, aux priorités nationales et aux politiques sectorielles ainsi que dans le cadre des rôles et mandats de l’UNICEF à travers ses stratégies. Cette analyse portera sur la situation de l’éducation des enfants notamment les enfants vulnérables ainsi que sur l’ensemble des approches stratégiques mises en œuvre.
* Analyser avec la pertinence du programme la *dimension « genre »* notamment sa cohérence par rapport au plan d’action genre de l’UNICEF et la dimension « équité » *équité* qui permet de cibler les interventions aux profits des plus vulnérables et des plus nécessiteux Cette analyse permettra de voir le degré de sensibilité du programme dans sa conception et sa mise en œuvre par rapport aux dimensions Genre et Équité.
* Mesurer *l’efficience* du programme avec analyse de l’utilisation des ressources (matériels, humaines et financières) mises à dispositions à tous les niveaux.
* L’évaluation tiendra compte de la tendance globale des aides et des crises humanitaires dans la corne de l’Afrique et le Yémen ainsi que l’effort de recherche de financement mené par le bureau afin de combler l’écart de financement.
* Evaluer *la pérennisation* des résultats obtenus et la continuité du service fourni au-delà du terme du programme de coopération.
* Apprécier *la coordination* des interventions au niveau de chaque secteur concerné et à travers les différents secteurs associés avec analyse du *partenariat* développé au cours de la mise en œuvre du programme
* Évaluer la couverture, la cohérence et la connectivité des interventions humanitaires notamment les approches adoptées pour intégrer les *préparations et réponses aux urgences* dans la mise en œuvre du programme de coopération sont à considérer pour une meilleure compréhension du niveau de renforcement des capacités fournis à tous les niveaux pour réduire l’impact des situations d’urgences auprès des groupes les plus vulnérables.
* Formuler des *recommandations* spécifiques sur le programme de l’éducation et développement des adolescents pour les trois dernières années du cycle de programmation 2018-2022 couvrant les aspects de planification, de mise en œuvre et de suivi.

Identifier les leçons apprises de la mise en œuvre du programme, ce qui a constitué un succès et qu’est-ce qui n’a pas marché ?

# Portée de d’évaluation

L’évaluation couvrira la mise en œuvre du programme éducation sur l’ensemble du territoire national. Elle concerne la période de 2018-2019, Elle concernera uniquement le volet éducation du programme éducation et développement des adolescents dans la mesure où le programme développement adolescent en milieu non scolaire n’est pas encore élaboré. Une attention particulière sera donnée aux enfants les plus vulnérables, les enfants des réfugiés et les enfants handicapés et aux adolescentes scolarisées dans les zones géographiques défavorisées notamment les zones rurales et périurbaines. L’évaluation cherchera à savoir si les résultats atteints ou pas atteints dans le cadre de la mise en œuvre du programme éducation et développement des adolescents sont attribuables à l’UNICEF.

L’évaluation s’intéressera particulièrement à deux parmi les trois niveaux du cadre des évaluations des programmes de développement à savoir le degré de participation des bénéficiaires au programme, l’acquisition des connaissances et des capacités des bénéficiaires aussi bien au niveau individuel qu’au niveau institutionnel. La période de mise en œuvre du programme est courte pour observer des éléments probants relevant troisième niveau qui est relative au changement de comportement des bénéficiaires au niveau individuel et institutionnel. Cependant les évaluateurs devront rapporter toutes observations relatives à ce changement.

# Critères de l’évaluation

L’évaluation du programme éducation et développement des adolescents se fera sur la base des principaux critères d’évaluation adoptés par l’OCDE et qui sont explicités dans les guides d’évaluation de l’UNEG notamment quatre critères suivants parmi les cinq principaux. En plus de ces critères seront considérés les critères d’évaluation des actions humanitaires notamment la couverture, la cohérence et la coordination :

# Méthodologie de d’évaluation

L’évaluation du programme est formative et elle couvre la période 2018-2019. Elle sera basée sur la théorie de changement telle qu’elle a été élaborée dans la note stratégique du programme. Les consultants se chargeront de conduire l’évaluabilité du programme notamment en ce qui a trait à la disponibilité du cadre logique avec des indicateurs comportant les données de référence et les cibles désagrégées, la disponibilité des données désagrégées à travers un système de suivi et évaluation ainsi que leurs qualités.

L'évaluation utilisera des méthodologies variées, elle s’attèlera dans un premier temps à la collecte des données secondaires à travers la documentation incluant des documents de planification tel que les CPD, la note stratégique du programme éducation et développement des adolescents, les plans d’actions mais aussi des rapports de suivi, de supervision, des rapports annuels, des rapports des revues (annuelles et à mi-parcours).

Les données secondaires incluent aussi les statistiques produites par le Ministère de l’Education, les études et les évaluations menées par l’UNICEF et les partenaires de mise en œuvre ou de développement.

Ensuite l’évaluation collectera les données qualitatives de base directement sur le terrain par l’équipe de l’évaluation ou auprès des parties prenantes. Ces données qualitatives seront collectées auprès des parties prenantes du programme y compris les jeunes scolarisés sous forme des entretiens individuels ou de groupe, des informations collectées auprès des informateurs clés, … Ces actions sont destinées entre autres à assurer la participation des parties prenantes au processus de l’évaluation et leurs contributions à l’analyse. Les consultants élaboreront la matrice d’évaluation dans laquelle ils proposeront les méthodes de collecte et d’analyses pour chacune question d’évaluation. Les données relatives à chacune des questions ou sous-questions d’évaluation sera désagrégées au moins par sexe et zones géographiques et par âge pour les enfants.

Toutes les méthodes utilisées pour la collecte des données contribuent à la recherche des réponses aux questions d’évaluation listées ci-dessus. La méthodologie de l’évaluation est en ligne avec l’approche basée sur les droits humains et le genre avec un accent particulier sur l’équité et les données collectées devront prendre en considération ces critères de droits humains, de genre et d’équité.

L’échantillon pour la collecte des données qualitatives sera essentiellement composé de la cible directe du programme. La détermination de la taille se basera sur le critère géographique et le critère de la nature du répondant.

Les évaluateurs réaliseront une triangulation des données quantitatives et qualitatives assemblées sur la base des résultats des différents entretiens et de la revue documentaire. L’équipe réalisera cette triangulation des données par leur recoupement à travers les différents outils de collecte utilisées de façon à asseoir solidement ses constats, leçons apprises et enseignements.

Des éléments contextuels seront joints aux constatations de l’équipe et aux données secondaires afin de faciliter leur interprétation, leur analyse et la formulation de conclusions adéquates.

La méthodologie de l’évaluation ne prend en considération que l’analyse documentaire et de données secondaires ainsi que la collecte des données par la méthode qualitative. Ceci s’impose à cause de la disponibilité de données et la conception du programme, mais constitue une limite dans la rigueur méthodologique qui ne sera pas comparable à celle utilisée dans des évaluations expérimentales et quasi-expérimentales.

L’évaluation suivra les normes standards pour les évaluations de l’UNEG ainsi que la guidance concernant l’éthique des évaluations [UNICEF Procedure for Ethical Standards in Research, Evaluation, Data Collection and Analysis](https://www.unicef.org/supply/files/ATTACHMENT_IV-UNICEF_Procedure_for_Ethical_Standards.PDF).

La méthodologie décrite ci-dessus est simplement indicative; les consultants pourront introduire les ajustements/compléments qui leur paraissent pertinents tout en tenant compte et restant dans le cadre des méthodes susmentionnées.

# Livrables de l’évaluation

L’évaluation doit produire les documents suivants :

* **Une note méthodologique bien détaillée (Rapport initial)** qui présente la méthodologie d'évaluation et explique clairement comment l'approche préconisée par l’évaluateur apportera des réponses aux questions de l'évaluation et permettra d’en réaliser l’objectif. La note doit contenir les outils de collecte de données, la matrice de l’évaluation, le plan d’analyse, les dispositions prises pour respecter les aspects éthiques dans le processus de l’évaluation ainsi que le plan de travail avec un chronogramme détaillé. La note méthodologique se basera sur l’offre technique proposée lors de la phase de sélection qu’elle veillera à détailler et à opérationnaliser. La note méthodologique ou le rapport initial fera l’objet de contrôle qualité par le bureau régional en ce qui concerne les aspects méthodologiques et par le bureau de l’éthique pour les aspects éthiques.
* **Un premier draft du rapport** respectant le plan standard d’évaluation proposé par les Nations Unies et comportant des recommandations précises et concrètes avec des responsabilités bien définies. Le draft du rapport de l’évaluation fera l’objet de la revue en plus du bureau pays par le bureau régional et le bureau de l’évaluation de l’UNICEF afin de s’assurer que ce dernier est conforme au guide de l’évaluation de l’UNEG et respecte les standards exigés pour un rapport d’évaluation.
* **Le rapport final** intégrant les commentaires reçus de la part des parties prenantes locales et du Bureau Régional de l’UNICEF sur le premier draft (version électronique en format Word et présentation Powerpoint). Le rapport final est aussi présenté au bureau régional et au bureau de l’évaluation de l’UNICEF pour une notation de la qualité par rapport au respect des normes et standards préconisé par un rapport d’évaluation de l’UNEG. Le rapport de la présente évaluation ne fera pas l’objet de publication académique.
* **Le rapport final de 40 à 60 pages** doit comprendre conformément au standard UNEG

du rapport de l’évaluation pour l’UNICEF les parties suivantes

 https://www.unicef.org/evaluation/files/UNICEF\_adapated\_reporting\_standards\_updated\_June\_2017\_FINAL.pdf:

* Résumé exécutif
* Objet de l’évaluation
* Le but, objectifs et portée de l’évaluation
* Méthodologie de l’évaluation
* Résultats de l’évaluation, réponse aux questions posées
* Conclusions et leçons apprises
* Recommandations
* Droits humains et genre y compris les droits des enfants

**Les annexes devraient contenir :**

* Les Termes de Références
* La bibliographie
* Les personnes interviewées et les sites visités
* Les informations supplémentaires sur la méthodologie
* Les outils de collecte utilisés
* Les données biographiques des évaluateurs et la justification des choix des évaluateurs
* Le code de conduite signé par les évaluateurs

Le rapport final sera publié dans le système Intégré pour la planification, le suivi, l’analyse, le reportage et l’archivage des activités de Génération d’Évidence pour les fonctions de l’Évaluation et de la recherche de l’UNICEFhttps://eisi.unicef.org https://eisi.unicef.org. Suite à ce rapport, un plan de réponse aux recommandations de l’évaluation sera développé au moins en ce qui concerne les recommandations dont la mise en œuvre incombe à l’UNICEF. Ce plan sera intégré dans le système de suivi de la mise en œuvre des recommandations des évaluations https://eisi.unicef.org et fera l’objet d’un suivi et mise à jour trimestriel.

# Tâches et responsabilités des consultants nationaux

Les consultants nationaux auront à conduire les taches suivantes :

• Faciliter le contact avec les autorités administratives, les personnes ressources et les communautés ;

• Assister le chef d’équipe dans l’animation/traduction des enquêtes qualitatives

• préparer les comptes rendus des enquêtes qualitatives qu’il (elle) aura à animer conformément à la note de cadrage.

• contribuer à la rédaction du rapport provisoire et des présentations

• Participer à la restitution de l’évaluation

# Calendrier de la consultation pour les consultants nationaux

Pour les consultants nationaux, l’évaluation se déroulera sur 2,5 mois dont 45 jours effectifs de travail et démarrera dès le 15 septembre 2020.

| **Principales activités** | **Nombre de jours de travail** |
| --- | --- |
| Orientation des consultants sur la méthodologie et les outils de collecte | 1 |
| Participation à l’atelier de validation du rapport initial | 1 |
| Consultation des parties prenantes et de collecte des données sur le terrain | 20 |
| Transcription des données qualitatives collectées | 8 |
| Rédaction du draft1 du rapport de l'évaluation | 10 |
| Intégration des commentaires | 3 |
| Atelier de restitution et finalisation du rapport de l'évaluation | 2 |

# Gestion et supervision de l’évaluation

Un Comité de pilotage composé de l’UNICEF, du Ministère de l’Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFOP), du Ministère de la Femme et Famille, les représentants des ONGs et institutions partenaires techniques et financiers du programme éducation et développement de l’adolescent, le groupe de suivi et évaluation de l’UNDAF ainsi **qu’un représentant de l’association nationale de l’évaluation** sera formé pour accompagner le processus de l’évaluation, pour commenter et valider les différents produits élaborés par les évaluateurs et pour favoriser l’appropriation des résultats de l’évaluation par les partenaires de mise en œuvre.

Ce comité assurera le suivi de l’évaluation particulièrement la validation du rapport initial, les commentaires du premier draft du rapport et enfin la validation du rapport final. Tous les produits de l’évaluation seront revus par le chargé de suivi et évaluation de l’UNICEF à Djibouti en étroite collaboration avec le bureau régional.

Une fois l’approbation du comité de pilotage obtenu, un atelier national de validation et diffusion du rapport final de l’évaluation sera organisé et verra la participation de plusieurs acteurs clés.

Le rapport initial constitue une étape très importante dans ce processus dans la mesure où de sa bonne conception dépendra tous les produits de cette évaluation. Il fera donc l’objet d’un processus de revue et d’approbation des aspects relatifs à l’éthique. Cette revue basée sur le guide de l’UNICEF en matière des standards d’éthique dans la recherche, l’évaluation et la collecte des données. La revue est effectuée par le bureau de l’éthique. Aussi longtemps que ce rapport initial n’est pas validé par le bureau de l’éthique, le travail de prise de contact avec les parties prenantes ne sera effectué. Afin d’éviter de prendre des retards dans cette phase de revue éthique, le consultant doit se conformer aux standards d’éthique qui lui sera remis et expliqué dès le début de la consultation.

L’UNICEF établira le contrat du consultant international qui sera sous la supervision de la représentante de l’UNICEF mais la gestion de l’évaluation se fera par la section de suivi et évaluation et non la section de programme éducation.

Les consultants nationaux seront sous contrat de l’UNICEF mais sélectionnés par le consultant international qui sera en charge de l’élaboration de leurs termes de référence, tâches et la supervision de leur travail. Le paiement des consultants nationaux se fera sur la modalité paiement direct sur la base de l’évaluation établit par le consultant international. Tous les consultants devront se conformer aux codes de conduite des évaluations dans le système des Nations Unies notamment en ce qui concerne les risques potentiels liés à l’éthique. Ils doivent particulièrement veiller à identifier clairement les problèmes et approches éthiques potentiels et les mentionner dans leurs propositions techniques. Les outils sur les considérations d’éthique à prendre en compte dans le cadre de l’interaction avec les parties prenantes (es) leurs seront remis dès le démarrage de l’évaluation.

Le Ministère de l’éducation nationale et de la formation professionnelle sera responsable pour l’organisation des visites de terrain et les interactions avec les Ministères sectoriels.

# Lieu de la consultation et conditions de travail

La mission des consultant nationaux se fera dans la capitale Djibouti et à l’intérieur du pays lors des missions de terrain.

Chaque consultant devra disposer de son propre ordinateur et devra assurer les différents déplacements dans la ville de Djibouti. Toutefois, tout déplacement à l’intérieur des régions dans le cadre de la mission sera assuré par l’UNICEF en collaboration avec le MENFOP. Les consultants seront assez autonomes et utiliseront leurs propres locaux pour travailler.

# Rémunération

L’offre financière couvrira les dépenses suivantes :

* Les honoraires (taux journalier à préciser),
* Les indemnités journalières pour les missions terrain (incluant les frais de subsistance, hébergement, communications, déplacements sur le terrain, autres frais de reproduction). Le montant total dépendra du nombre de jours effectifs sur le terrain.

Tout autre frais sera à la charge du consultant. Les consultants nationaux devront fournir une preuve de sa couverture médicale le couvrant durant la mission.

# Termes de paiement

Les honoraires des consultants seront payés à mesure que les principaux produits sont livrés.

50% sont payés à la remise du draft du rapport d’évaluation et

50% sont payés à la remise et acceptation du rapport final.

Les perdiems seront payés en fonction des visites sur le terrain pour les consultants nationaux.

# Qualifications réquises des consultants nationaux

Les consultants nationaux seront sous la supervision technique directe du consultant international chef de mission ; ils doivent avoir les qualifications suivantes :

* Spécialiste en éducation, Économiste, sociologie, anthropologie, statistiques ou sciences sociales connexes avec un diplôme universitaire de niveau BAC+4 au minimum.
* Avoir au moins 5 années d’expériences confirmées dans les programmes d’éducation
* Bonne connaissance de la problématique de d’accès équitable à l’éducation, de la qualité de l’éducation
* Bonne connaissance du système éducatif à Djibouti y compris les principaux acteurs de ce système
* Avoir conduit des études/évaluation de programmes ou des activités de recherche dans le domaine de l’éducation en Djibouti
* Avoir une expérience probante dans la collecte de données quantitative et surtout qualitative (entretiens et focus groups)
* Avoir une bonne maitrise dans le traitement et l’analyse des données qualitatives et quantitatives
* Excellente capacité de communication orale et écrite en français et en arabe ;

# Comment soumettre la candidature

L’Unicef accepte les demandes émanant de personnes intéressées qui répondent aux critères énoncés ci-dessus :

Le comité de sélection de l’UNICEF se chargera de la sélection du consultant ou des consultants sur la base des offres techniques et financières.

Les candidats intéressés devront postuler directement sur le site internet de l’UNICEF [www.unicef.org/employ](http://www.unicef.org/employ) en incluant les documents suivants :

1. Un formulaire P11 rempli
2. Un CV qui doit comporter au moins trois personnes de références
3. Une proposition technique
4. Un exemplaire de document d’évaluation élaboré par le candidat lors de ces expériences antérieures doit être présenté.
5. La proposition financière devra couvrir l’ensemble des dépenses rentrant dans le cadre de cette mission d’évaluation y compris la rémunération souhaitée, les frais de séjour, frais de voyage (en classe économique), l’assurance voyages et autres. Les matériels informatiques et de communications nécessaires pour la bonne organisation de la mission sont à la charge des consultants. Il est à noter que les frais d’organisation des réunions ou ateliers techniques seront pris en charge par l’UNICEF. Les offres financières doivent être présentées séparément de l’offre technique et ne seront examinées que pour les candidats dont l’offre technique est jugée techniquement valable.

Il est demandé aux candidat(e)s de soumettre leurs offres uniquement sur le site UNICEF : [www.unicef.org/employ](http://www.unicef.org/employ) en incluanat les documents suivants.

1. PAPFAM 2012 [↑](#footnote-ref-1)
2. SMART 2019 [↑](#footnote-ref-2)
3. Étude sur les enfants à besoins spéciaux, UNICEF et MFF, Avril 2015, p.5 [↑](#footnote-ref-3)